

Classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (3e "prépa pro")

Une éducation à l'orientation, une remobilisation autour d'un projet de formation

Dernière mise à jour : 31 mars 2016

La classe préparatoire aux formations professionnelles concerne un public d'élèves volontaires qui postulent de façon spécifique à la fin de leur classe de quatrième.

Dans le cadre de la réforme du collège, les classes de "3e prépa pro" sont maintenues.

Les élèves sont le plus souvent scolairement fragiles et/ou prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite dans une formation essentiellement professionnelle. Ils doivent tous se présenter au diplôme national du brevet (DNB) dans une série de leur choix.

▶ 1. Objectifs

Les principaux objectifs visés pour cette classe sont, d'une part, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et, d'autre part, la construction du projet d'orientation de chaque élève. Il s'agit notamment :

- ▶ d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social ;
- ▶ de les aider à retrouver une motivation scolaire à travers la construction d'un projet personnel prenant appui sur l'exploration et la découverte des voies et parcours de formation ;
- ▶ de participer à l'éducation à l'orientation, en conduisant les élèves à appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles et à acquérir le goût d'entreprendre, à mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième, et à découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

La classe de troisième "prépa pro" cherche à créer, chez des élèves scolairement fragiles, "une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de 1^{er} cycle en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels. La troisième 'prépa pro' donne la possibilité aux élèves de finaliser le choix de leur parcours de formation, sans pour autant effectuer un choix définitif de champ professionnel" (cf. [arrêté du 2 février 2016](#)).

▶ 2. Organisation

La classe 3^e "prépa pro" est implantée de manière préférentielle en lycée professionnel. Dans ce cas, le règlement intérieur du lycée doit prévoir des dispositions spécifiques concernant l'accueil d'élèves de troisième.

Cette classe peut également être créée par des collèges organisés en réseau, en recourant aux plateaux techniques des lycées professionnels et centres de formation d'apprentis.

Les élèves sont affectés selon une procédure particulière qui relève de la responsabilité du Recteur.

Les modalités d'organisation retenues sont précisées dans le volet pédagogique du projet d'établissement du ou des EPLE concerné(s). En effet, un projet "prépa pro" peut être porté de façon commune par plusieurs établissements.

La liaison collège lycée est primordiale pour favoriser l'accueil des élèves. Elle peut par exemple prendre la forme de la transmission des livrets de compétences ou d'une réunion entre professeurs principaux du lycée professionnel (LP) et du collège.

▶ 3. Horaires

"Afin de favoriser l'élaboration de projets pédagogiques adaptés au contexte local, les horaires sont en partie annualisés et globalisés. La personnalisation du parcours scolaire est renforcée par l'instauration d'heures d'accompagnement personnalisé.

L'emploi du temps de la classe comporte :

- ▶ une dotation horaire pour favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants (2 h 45 min en 2016, puis 3 h à partir de 2017) ;
- ▶ une partie à horaires globalisés ;
- ▶ 4 heures hebdomadaires consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;
- ▶ 216 heures annualisées de séquences de découverte professionnelle, comportant des séances de découverte des parcours et des formations et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel)".

"La découverte des métiers et des formations permet d'ouvrir les horizons : plusieurs champs professionnels sont abordés, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites, séquences d'observation, stages d'initiation voire d'application réalisés en entreprise, administration ou association" (*ibid.*). Les milieux professionnels découverts doivent relever d'au moins deux secteurs professionnels différents. Les activités réalisées dans le cadre de cette formation viendront alimenter le parcours Avenir de l'élève.

"La réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec l'équipe pédagogique dans tous les moments de la formation (...). Les élèves de troisième "prépa pro" présentent le diplôme national du brevet, dans la série de leur choix. Ils

peuvent éventuellement être candidats au certificat de formation générale, s'ils sont dans leur dernière année de scolarité obligatoire" (*ibid.*). Cette option de découverte professionnelle participe également à la validation du socle commun.

▶ 4. Constitution de l'équipe éducative

Il est indispensable de constituer une équipe éducative et pédagogique motivée. Elle devra accorder une attention particulière à l'élaboration d'une progression annuelle, s'appuyer sur un projet collectif prenant en compte à la fois les projets émergents des élèves et les objectifs assignés à la classe.

Elle sera animée par un coordonnateur : en général, le professeur principal.

L'implication du conseiller d'orientation psychologue (COP) ainsi que celle du conseiller principal d'éducation (CPE) sont également nécessaires.

▶ 5. Séquences de découverte professionnelle

La découverte professionnelle s'appuie sur la mise en place de situations d'apprentissage au plus près des aspirations des élèves. Elle se fonde sur un contact direct avec le monde professionnel.

Les activités programmées doivent combiner l'acquisition des compétences et connaissances visées et la rencontre de deux champs professionnels des domaines de l'industrie et des services. Ces activités peuvent faire l'objet d'une annualisation. Des exemples d'activités sont proposés dans la rubrique "Pour aller plus loin".

▶ 6. Évaluation des élèves

- ▶ Évaluation des fiches créées sur les champs professionnels étudiés ;
- ▶ restitution orale ;
- ▶ implication dans le travail personnel et dans le groupe ;
- ▶ stages et rapports de stage.

Les notes de découverte professionnelle sont prises en compte pour le DNB avec le coefficient 1 pour la série collège et 2 pour la série professionnelle.

Les éléments de validation du parcours de l'élève trouvent naturellement leur place dans l'application [FOLIOS](#).

▶ 7. Poursuite d'études

"La troisième 'prépa-pro', en offrant une deuxième langue vivante comme dans toutes les troisièmes, permet aux élèves de ne pas limiter leurs vœux d'orientation aux seules spécialités dans lesquelles la seconde langue vivante n'est pas exigée. Cette disposition assure également la réversibilité des parcours".

▶ 8. Évaluation du dispositif

Le dispositif pourra être évalué en prenant en compte la réussite au DNB, la poursuite de scolarité des élèves après la troisième ainsi que par la diversité des secteurs d'activité des entreprises ayant accepté les stagiaires.

▶ 9. Prépa pro et taxe d'apprentissage

Se référer à la [note de service n° 2011-188 du 24 octobre 2011](#) : liste des formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à la collecte 2012 de la taxe d'apprentissage.



TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR AU 31 MARS 2016

Les textes officiels proposés entreront en vigueur à la rentrée 2016 :

- ▶ [Article L332-3 du code de l'éducation](#) : enseignements complémentaires proposés ;
- ▶ [article D332-6 du code de l'éducation](#) : aide spécifique apportée aux élèves ;
- ▶ [arrêté du 2 février 2016](#) : classes de 3e dites "préparatoires à l'enseignement professionnel" ;
- ▶ [arrêté du 31 décembre 2015](#) relatif aux modalités d'attribution du DNB (à compter de la session 2017) ;
- ▶ [arrêté du 19 mai 2015](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (article 9).

Modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de 16 ans

- ▶ Code de l'éducation, partie réglementaire : [articles D331-1 à 15](#) (accueil d'élèves mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel) ;
- ▶ [article L4153-1](#) du code du travail (accueil en milieu professionnel durant les deux dernières années de leur scolarité obligatoire) ;
- ▶ [circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003](#) : modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans (pdf 105 Ko).



POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Sur le site Éduscol, la page consacrée à [la 3^e prépa pro](#) ;
- ▶ sur le site de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) : [le dossier "3^e prépa pro"](#) ;
- ▶ [relations école/entreprises : bibliographie réalisée par le CRDP de Lille](#) (mars 2010) en collaboration avec le réseau des documentalistes référents des Espaces Cadres en académie animé par l'ESENESR (pdf 254 Ko) ;
- ▶ diversification des parcours des collégiens, [cadre de référence pour la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles](#) élaboré dans l'académie de Versailles (pdf 344 Ko)
- ▶ [vade-mecum pour les classes de "3^e prépa pro"](#) (juillet 2013) sur le site de l'académie de Créteil (pdf 156 Ko) ;
- ▶ [document d'accompagnement académique](#) "La classe de 3^e prépa pro", élaboré en avril 2012 dans l'académie d'Amiens (pdf 1,4 Mo) ;
- ▶ [réforme du collège et de la 3^e prépa pro](#), sur le site de l'académie de Dijon.

Ouverture européenne

- ▶ [Les systèmes de formation professionnelle en Europe](#), à consulter sur le site Europe et formation, de l'association Centre Inffo.



BOÎTE À OUTILS

- ▶ [Ressources relatives aux procédures d'orientation et d'affectation](#) de manière générale ainsi que sur [l'admission en DIMA \(dispositif d'initiation aux métiers en alternance\) et l'affectation en 3^e prépa pro](#), le site de l'académie de Nantes ;
- ▶ réflexion sur [l'aide personnalisée en 3^e prépa pro](#), sur le site de l'académie de Versailles (pdf 214 Ko) ;
- ▶ Boris Calabrese, conseiller d'orientation au lycée Alfred Costes de Bobigny (93), explique le [fonctionnement de la 3^e prépa pro](#) (source Web TV Onisep 2014).

 Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat [Creative Commons](#), consulter nos [Mentions légales](#).
La version pdf de la fiche ne contient pas d'éléments d'actualité éventuellement parus depuis sa mise à jour. Pour en prendre connaissance, consulter la version en ligne de la fiche (partie droite de l'écran).

